



Discrimination géographique au recrutement

Par **stepho30**, le **10/09/2019** à **05:24**

Bonjour, j'ai postulé pour un poste à pourvoir hors de mon département où je domicile. L'employeur me convoque pour un entretien. Je répond que je ne réside pas dans son département et que je suis tout à fait mobile pour le rencontrer et m'installer rapidement dans son département et lui demande par deux fois s'il maintient sa convocation, je précise que faute de réponse de sa part je considère qu'il annule sa convocation. A ce jour, passé la date de l'entretien, pas de réponse.

Dois-je considérer que cela constitue une discrimination au recrutement ? Si oui quels sont les recours, auprès de quelles instances, comment ?

En vous remerciant, cordialement.

Par **stepho30**, le **10/09/2019** à **07:36**

Bonjour, et aussi dans le cas où je peux recourir, quelles peut-être le montant de dommages intérêts, y a t-il une jurisprudence. Merci.